

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant:

Pétition pour des crèches à des prix raisonnables (513 signatures)

La commission des pétitions, composée de Mesdames Christine Chevalley, Susanne Jungclaus Delarze, Claudine Wyssa, de Messieurs Félix Glutz, André Marendaz, Claude Schwab, Pierre-André Gaille (en remplacement de Lise Peters), Jean-Robert Aebi, Gregory Devaud, vice-président, Pierre-André Pernoud, Serge Melly (qui remplace Philippe Reymond) et Michel Renaud (qui remplace Florence Golaz), présidée par Monsieur Jérôme Christen, s'est réunie le 11 novembre 2009.

Mesdames Lise Peters, Florence Golaz, Marianne Savary et Verena Berseth-Hadeg étaient excusées

Nous remercions Madame Juliette Müller, secrétaire de la commission, pour ses excellentes notes de séance.

Suite à la mise en réseau des structures d'accueil du Chablais sous l'égide de l'ARASAPE (association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays d'Enhaut), l'association des parents du Chablais lance une pétition qui demande un règlement et un barème de tarifs qui correspondent aux besoins des familles de toutes les classes sociales. Ils récoltent 513 signatures.

Audition des pétitionnaires

Mme Sarah Laroche-Neji et M. Yvan Testuz, représentants l'association des parents du Chablais, exposent le problème du réseau d'accueil de jour du Chablais. Le barème des tarifs des différentes structures d'accueil validé par la FAJE et publié en février 2009 laisse apparaître des augmentations de prix importants particulièrement pour les familles à revenu moyen. Plusieurs exemples cités font état de 30 à 40% d'augmentation alors que la baisse pour les bas revenus est minime. Le réseau ainsi que les autorités communales de la région ont été alertés, une commission composée de 5 syndicats se penche sur le problème, une nouvelle grille est élaborée. Les améliorations sont insuffisantes aux yeux des pétitionnaires.

Les tarifs pratiqués inciteraient certains parents à renoncer à leurs activités professionnelles ou à se tourner vers d'autres moyens de garde, non-déclarés.

Les pétitionnaires constatent que dans d'autres réseaux vaudois des problèmes similaires se posent, que la participation des communes est très variable selon les réseaux et donc que les tarifs diffèrent. Ils sont conscients que seuls les membres du réseau sont compétents en matière de tarification, mais la FAJE, en tant que fondation cantonale, étant impliquée puisqu'elle approuve les barèmes et les

règlements d'application, les pétitionnaires adressent leur pétition au Grand Conseil. Ils s'interrogent sur la possibilité d'une subvention cantonale plus conséquente.

Audition de Monsieur Philippe Lavanchy, chef du SPJ

M. Lavanchy rappelle que la LAJE donne compétence aux communes membres d'un réseau de fixer une politique tarifaire. Le tarif cantonal unique avait été combattu par les communes lors de la consultation sur le projet de loi sur l'accueil de jour.

Il se pourrait que certains groupes de communes aient démarré avec une subvention communale très faible pour obtenir un large soutien des conseils communaux à l'adhésion au réseau régional, avec pour conséquence une participation des parents relativement élevée.

Le fait que la question aboutisse devant le parlement révèle selon lui un problème de fonctionnement de la démocratie de proximité et dans le travail intercommunal. La régulation se fera sur le long terme.

Un projet de loi va être soumis prochainement au Grand Conseil, une modification de la LAJE qui introduirait un revenu déterminant unifié RDU comme base de calcul pour le barème des tarifs, actuellement le calcul se fait fréquemment sur la base des salaires. L'harmonisation au niveau cantonal des réductions pour fratrie devrait également être envisagée.

Délibérations de la commission

Les besoins de prise en charge des enfants en complémentarité avec les familles sont une réalité dans notre société.

Les membres de la commission sont sensibles aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la LAJE dans les divers réseaux, voir aussi l'interpellation Christine Chevalley et le postulat Bernard Borel. Actuellement les communes sont livrées à elles-mêmes.

Sur la question de la répartition des coûts de la garde des enfants, les avis divergent ; certains jugent que les parents ayant fait le choix de s'engager professionnellement et de placer leurs enfants doivent en assumer les conséquences, d'autres suggèrent de trouver des solutions dans le subventionnement cantonal et communal.

Eu égard à la LAJE, le Grand Conseil n'est pas la bonne adresse pour cette pétition, mais, rendre publiques les difficultés d'application de la LAJE poussera à trouver au niveau du Canton des solutions à ces disparités flagrantes.

Ainsi par 5 voix favorables, 5 voix contre et 3 abstentions, la commission, grâce à la voix prépondérante de son président, recommande la prise en considération de la pétition.

Ollon, le 12 janvier 2010.

La rapportrice :
(Signé) *Susanne Jungclaus Delarze*